

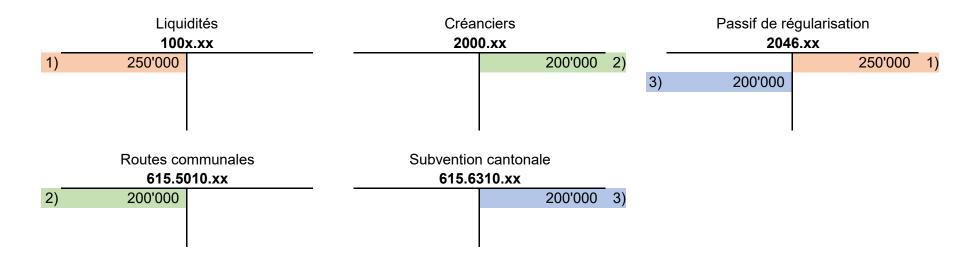
Département de la sécurité, des institutions et du sport Service des affaires intérieures et communales

Directive No: 16

Schéma de comptabilisation en lien avec un déclassement de route cantonale

- 1) encaissement du montant de l'indemnité convenue entre le canton et la commune : CHF 250'000.-
- 2) comptabilisation de la facture en lien avec les travaux réalisés : CHF 200'000.-
- 3) prélèvement du montant après comptabilisation du montant des travaux : CHF 200'000.-

NB : le solde de CHF 50'000.- sera conservé dans le compte 2046.xx afin de couvrir de futures dépenses <u>en lien avec la route</u> concernée uniquement.



Fait à Sion, le 21.02.2023 / SFC